

Madame, Monsieur,

Les factures de la cantine pour le premier trimestre ont été établies (de septembre à décembre 2022).

Vous pouvez dès à présent payer la cantine par carte bancaire via l'application "Paiement Restauration" disponible uniquement sur les comptes ENT77 Parents.

Pour les parents ayant transmis leurs adresses mails lors de l'inscription, les factures ont été envoyés sur leur boîte mail.

Les factures seront distribuées à la rentrée de novembre en format papier aux élèves demi-pensionnaires.

Les familles désirant régler par chèque ou espèces sont priées de se manifester rapidement auprès de l'intendance.

Points d'attention :

1) Toute famille rencontrant des difficultés financières peut prendre contact avec Madame Malet, assistante sociale de l'établissement, afin de pouvoir éventuellement bénéficier d'une aide.

2) Les factures devront être payées avant le vendredi 18 novembre 2022, délai de rigueur. Dans le cas contraire, une suspension du service de demi-pension pourra être posée pour le deuxième trimestre (janvier 2023).

Bien cordialement,

La direction